

## DIAPASON

### Les espèces fauniques prioritaires du Saint-Laurent

Les espèces fauniques du Saint-Laurent identifiées prioritaires par SLV 2000 est un projet qui vise à protéger et rétablir les populations animales et végétales menacées ou vulnérables. Deux cas d'intervention auprès d'espèces fauniques. Le mois prochain : des cas d'espèces floristiques.

### Bilan du Comité consultatif

Après deux années de fonctionnement, le Comité consultatif trace un bilan de ses activités.

### Chronique sur les comités ZIP

Le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire a procédé au lancement de son Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) en janvier dernier. Des projets sont déjà entrepris.

## Les espèces fauniques prioritaires du Saint-Laurent

*Mis sur pied par le Comité de concertation biodiversité du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (phase III), le Sous-comité « Espèces » est formé de représentants du gouvernement du Québec (Environnement, Faune et Parcs) et du gouvernement du Canada (Environnement, Pêches et Océans). Ce groupe de travail a répertorié les espèces prioritaires dont les populations sont menacées ou en déclin dans le corridor du Saint-Laurent. Vingt-huit espèces floristiques et vingt espèces fauniques ont ainsi été retenues. Le présent article fait état de quelques interventions visant la faune, alors que les mesures concernant la flore seront abordées dans le prochain numéro.*

Le mandat du Sous-comité « Espèces » consiste à protéger et à rétablir, s'il y a lieu, les populations animales et végétales menacées ou vulnérables, à faible population ou en déclin de manière à assurer leur survie à long terme. En outre, il consiste à cerner, pour ces espèces, les sites prioritaires à protéger, en collaboration avec le Sous-comité « Habitat ».

### Les espèces prioritaires du Saint-Laurent

Les espèces prioritaires du Saint-Laurent ont d'abord été choisies parce que le Saint-Laurent et ses tributaires représentent une partie importante de leur répartition québécoise. Ensuite, on reconnaît

que ces espèces sont en péril en raison de leur très faible population ou des menaces importantes qui pèsent sur elles.

Sur le plan faunique, vingt espèces prioritaires ont été ciblées par le Sous-comité « Espèces » : un insecte, six poissons, un amphibien, un reptile, dix oiseaux et un mammifère. Les activités prévues à l'égard de ces espèces dans le cadre de la phase III du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 visent principalement l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action. Ceux-ci identifient les causes de raréfaction ou les menaces, définissent des objectifs de rétablissement, dressent une liste d'actions et planifient leur mise en œuvre. Dans certains cas, des projets d'acquisition de connaissances nécessaires au rétablissement de ces espèces sont aussi planifiés.

## SOMMAIRE

ESPÈCES FAUNIQUES PRIORITAIRES DU SAINT-LAURENT	1
• TORTUE-MOLLE À ÉPINES	2
• GARROT DE BARROW	4
NOUVELLES EN BREF	5
BILAN DU COMITÉ CONSULTATIF 1996-1998	6
CHRONIQUE ZIP	7

## Liste des espèces fauniques prioritaires du Saint-Laurent

Groupes	Espèces
Insectes	1. Satyre fauve des Maritimes
	2. Esturgeon noir
	3. Alose savoureuse
	4. Chevalier cuivré
	5. Bar rayé du Saint-Laurent
	6. Fouille-roche gris
	7. Chevalier de rivière
Amphibiens	8. Rainette faux-grillon de l'Ouest
Reptiles	9. Tortue-molle à épines
Oiseaux	10. Grèbe esclavon
	11. Arlequin plongeur
	12. Garrot d'Islande
	13. Pygargue à tête blanche
	14. Faucon pèlerin
	15. Râle jaune
	16. Pluvier siffleur
	17. Sterne caspienne
	18. Sterne de Dougall
19. Pie-grièche migratrice	
Mammifères	20. Béluga du Saint-Laurent



Photo : Raymond A. Saumure

### Les menaces à la survie de l'espèce

Au Québec, le climat limite probablement la répartition de la tortue-molle à épines. Les étés courts et froids, par exemple, ne procurent qu'occasionnellement des conditions propices au développement des œufs jusqu'à leur éclosion.

Différents facteurs attribuables à l'humain contraignent aussi le maintien des populations. La perte et la modification des habitats, ainsi que l'utilisation concurrentielle de ces derniers par l'activité humaine, sont parmi les principales menaces à la survie de l'espèce. Cela découle du fait que la tortue-molle à épines habite des régions peuplées et qu'elle fréquente des habitats qui sont convoités à plusieurs fins, soit les grands plans d'eau et leurs rives. La pollution des milieux aquatiques et la croissance des populations des prédateurs de ses œufs influent aussi probablement sur l'espèce.

Pour illustrer le type d'interventions instaurées afin de protéger les espèces prioritaires, voici le cas de la tortue-molle à épines et celui du garrot d'Islande.

## La tortue-molle à épines

*La tortue-molle à épines fréquente les grands plans d'eau du sud-ouest du Québec et de l'Outaouais. Elle habite les milieux aquatiques et utilise les berges pour s'exposer au soleil et pondre.*

Des suivis télémétriques effectués au cours des dernières années ont permis de préciser l'utilisation que fait cette espèce des milieux qu'elle occupe. « Nous avons pu constater que la tortue-molle à épines utilise son environnement de façon irrégulière et qu'elle effectue quotidiennement des déplacements importants; un individu peut même parcourir plusieurs kilomètres par jour », indique M. Michel Huot, biologiste au gouvernement du Québec (Faune et Parcs).



Raymond. A. Saumure

## Pourquoi intervenir pour l'espèce au Québec ?

S'il est crucial d'intervenir en faveur de l'espèce au Québec, c'est en raison de l'unicité de celle-ci au sein de la faune québécoise. De plus, le Québec, de concert avec l'Ontario et les États-Unis, a la responsabilité d'assurer la conservation de populations reproductrices dans la partie nord-est de son aire de répartition. En effet, il n'y a qu'au lac Champlain que l'on observe régulièrement des individus de cette espèce et où la nidification a été confirmée récemment. Les observations faites dans d'autres régions sont sporadiques et aucune preuve récente de nidification n'existe.

## Des actions concrètes mises en œuvre pour le rétablissement de l'espèce

Dans le Rapport sur la situation de la tortue-molle à épines (*Apalone spinifera*) au Québec, déposé en novembre 1997, on établit que la rareté de l'espèce, la faible superficie des habitats actuellement utilisés et la petite taille de l'effectif font en sorte que toute perturbation de l'espèce ou de son habitat risquerait d'accélérer la disparition de celle-ci. Cependant, la tortue-molle à épines possède un bon potentiel d'accroissement de population en raison de sa grande longévité et du nombre élevé d'œufs que produit la femelle tout au long de sa vie. En protégeant et en aménageant des habitats, en réduisant les facteurs de mortalité des œufs et des nouveau-nés tout en contrôlant les facteurs de dérangement et de mortalité accidentelle, il serait possible de

maintenir et même d'augmenter l'effectif et l'aire de répartition pour cette espèce.

Le Plan d'intervention sur la tortue-molle à épines (*Apalone spinifera spinifera*) au Québec comporte plusieurs objectifs en vue d'améliorer la situation de la tortue-molle à épines et d'en hausser l'effectif. Plusieurs actions ont été établies, depuis la recherche sur les besoins en habitat et la protection de sites essentiels jusqu'à l'aménagement de ceux-ci. Parmi ces actions, une campagne de recherche active de la tortue-molle à épines sera entreprise à l'été 1999. « Nous solliciterons la collaboration des naturalistes amateurs pour assurer le succès de cette campagne d'observation », indique M. Huot, précisant que les régions visées sont l'Outaouais, le lac des Deux-Montagnes, le lac Saint-Louis, la rivière Richelieu et la baie Missisquoi. Les groupes intéressés sont priés de communiquer avec la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent au (514) 457-9449 ou, par courriel, au [ecomus@total.net](mailto:ecomus@total.net)

## Pour information :

Michel Huot, biologiste  
Gouvernement du Québec  
Faune et Parcs  
Téléphone : (418) 521-3940,  
poste 4447  
Télécopieur : (418) 646-6863  
Courriel :  
[michel.huot@mef.gouv.qc.ca](mailto:michel.huot@mef.gouv.qc.ca)

## Source :

MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA  
FAUNE 1997. Plan d'intervention  
sur la tortue-molle à épines  
(*Apalone spinifera spinifera*) au  
Québec. Équipe de rétablissement  
de la tortue-molle à épines, 68 p.



Photo : Raymond A. Saumure



*Trois populations distinctes forment les effectifs mondiaux du garrot d'Islande. Une première population, qui réunit plus de 90 p. 100 de l'effectif, niche et hiverne à l'ouest des montagnes Rocheuses. Les deux autres petites populations se trouvent en Islande et au Québec.*

La population qui hiverne au Québec se concentre surtout dans les régions de Charlevoix (La Malbaie—Pointe-au-Pic et Baie-des-Rochers) et de la Côte-Nord (Baie-Comeau). Un certain nombre d'individus hiverne également le long de la péninsule gaspésienne, de même qu'à Anticosti.

« On estime qu'entre deux mille et quatre mille garrots d'Islande passeraient l'hiver au Québec », mentionne M. Michel Robert, biologiste au Service canadien de la faune d'Environnement Canada, précisant que ce nombre représenterait l'essentiel du contingent de l'espèce dans l'est de l'Amérique du Nord. « Cependant, il y a quelques mois à peine, plusieurs des aspects de sa biologie étaient encore inconnus ou peu documentés, notamment ses sites de nidification, ses aires de mue, ainsi que ses déplacements dans l'estuaire du Saint-Laurent. » C'est afin d'éclaircir certains de ces mystères qu'un projet de suivi satellitaire a été mis en œuvre par le Service canadien de la faune.

### Des garrots d'Islande suivis à la trace

Depuis près d'un an, la télémétrie satellitaire permet aux biologistes de suivre les déplacements de sept garrots d'Islande. Ces individus ont été capturés, à l'hiver 1998, à Baie-des-Rochers et à Mistassini. On a inséré dans leur abdomen un radio-émetteur dont les fréquences sont détectables par satellite. Ainsi, jour après jour, il est possible de connaître la position exacte des garrots marqués.

Dès lors, plusieurs des secrets entourant cette espèce ont été révélés aux biologistes. « Grâce au suivi satellitaire, nous avons obtenu la première preuve irréfutable de la nidification de ce canard au Québec », explique M. Robert. Les sites de nidification localisés sont situés à l'intérieur des terres, sur la rive nord du Saint-Laurent, de Tadoussac à Mingan.

Par ailleurs, il était connu que les mâles quittaient les femelles, après la nidification, pour rejoindre les aires de mue. Le suivi satellitaire a également permis de localiser l'emplacement de ces territoires, jusqu'alors inconnu. « Nous savons maintenant que les garrots d'Islande mâles peuvent parcourir jusqu'à mille kilomètres pour rejoindre les aires de mue, situées notamment dans la baie d'Ungava, la baie d'Hudson et le Labrador », précise M. Robert.



Photo : Michel Robert

On a marqué quatre autres individus capturés dans le parc du Bic, en novembre dernier, afin de suivre leurs déplacements dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent durant les mois d'hiver. On espère ainsi mieux circonscrire les aires de concentration de l'espèce et évaluer l'incidence de la formation des glaces sur ses déplacements.

## Un statut à préciser

Le garrot d'Islande est un canard arboricole, ce qui signifie qu'il pond ses œufs à l'intérieur des cavités des arbres. La coupe forestière peut donc menacer cette espèce. Pour contrer les effets de la coupe forestière dans les aires de nidification découvertes grâce au suivi satellitaire, on a installé des nichoirs artificiels.

À l'heure actuelle, le garrot d'Islande ne bénéficie pas d'un statut particulier de protection accordé aux espèces menacées. Les résultats du suivi satellitaire, conjugués aux inventaires terrestres qui sont prévus au cours de l'hiver 1999, permettront de déterminer s'il y a lieu de modifier cette situation. « Déjà, nous croyons que la faible taille de la population et sa grande concentration en des secteurs donnés de l'estuaire et du golfe durant la période hivernale pourraient faire du garrot d'Islande une espèce vulnérable, avance M. Robert. L'ensemble des observations recueillies mèneront à la préparation d'un rapport qui sera déposé devant le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (COSEWIC), à l'automne 1999. »

D'ici là, il est possible de suivre les déplacements des individus marqués et l'avancement des travaux des biologistes sur le site Internet du Service canadien de la faune : [www.qc.ec.gc.ca/faune/sauvagine/html/arrot\\_dislande.html](http://www.qc.ec.gc.ca/faune/sauvagine/html/arrot_dislande.html)

La deuxième partie de l'article « La sauvegarde des espèces en difficulté » sera publiée dans le

prochain numéro du Fleuve et portera sur les espèces floristiques prioritaires.

## Pour information :

Michel Robert, biologiste  
Environnement Canada  
Service canadien de la faune  
Téléphone : (418) 649-8071  
Télécopieur : (418) 649-6475  
Courriel : [michel.robert@ec.gc.ca](mailto:michel.robert@ec.gc.ca)

## Sources :

BEAULIEU, H. 1992. *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Québec, 107 p.

BONIN, J. 1997. *Rapport sur la situation de la tortue-molle à épines (Apalone spinifera) au Québec*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, 62 p.

GAUTHIER, J. et Y. AUBRY (sous la direction de) 1995. *Les Oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Montréal, xviii + 1295 p.

# Nouvelles en BREF

La revue FORCES consacre son numéro 122 de février 1999 au Saint-Laurent. Plusieurs thèmes reliés au fleuve y sont abordés, entre autres, les caractéristiques qui le rendent unique, ses divers usages et son état de santé.

## Pour information :

Téléphone : (514) 286-7600  
Courriel : [forces@point-net.com](mailto:forces@point-net.com)





*Le 6 juin 1996, les ministres de l'Environnement du Canada et de l'Environnement et de la Faune du Québec annonçaient la création du Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000). Présidé par M. Harvey Mead, ce comité avait pour mandat de conseiller les gestionnaires sur les approches et les orientations d'intervention de SLV 2000. Au terme de ses deux premières années de fonctionnement, le Comité consultatif a tracé un bilan de ses activités, dont les grandes lignes sont reprises dans le présent article.*

## Bilan des activités du Comité consultatif SLV 2000

D'abord, rappelons que le Comité consultatif a réuni, de 1996 à 1998, une trentaine de participants bénévoles appartenant à tous les secteurs socioéconomiques et que, à ce titre, il représentait l'ensemble des publics intéressés par la protection et la mise en valeur du fleuve. Au cours de cette période, huit réunions plénières ont été tenues. En parallèle, les membres se sont réunis plusieurs fois en sous-comités pour soulever des problèmes particuliers et élaborer des avis préliminaires en vue de les soumettre au Comité.

### Des avis pertinents

D'emblée, les membres s'entendent pour affirmer que l'expérience du Comité s'est avérée dans l'ensemble très profitable et le mode de fonctionnement adopté, adéquat. En plus d'un devis d'étude portant sur la problématique agricole, le Comité a rédigé quatre avis principaux, portant sur les thèmes suivants :

- état d'avancement du Plan d'action SLV 2000;
- bilan environnemental du Saint-Laurent;
- plan de reconnaissance environnementale des entreprises SLV 2000;
- établissement d'un troisième plan d'action pour le Saint-Laurent.

Rappelons que les avis du Comité sont soit demandés au président par les gestionnaires du Plan d'action, soit produits à l'initiative du Comité. Ce mode de fonctionnement lui procure l'indépendance et l'autonomie nécessaires pour demeurer réceptif aux demandes qui proviendraient d'organismes ou de citoyens intéressés par le Saint-Laurent. Les membres du Comité considèrent qu'ils ont apporté une contribution importante à l'évaluation de l'état d'avancement du Plan d'action et de ses volets.

Le Comité consultatif a également eu l'occasion, durant son mandat, de consulter différents acteurs du milieu lors d'une réunion tenue à Rimouski. Cette rencontre, qui a porté sur la place du golfe dans les plans d'action Saint-Laurent, a conduit le Comité consultatif à faire

des représentations auprès des autorités gouvernementales intéressées pour les informer des préoccupations recueillies.

« Le Comité a certainement eu un apport significatif dans l'élaboration de la phase III du Plan d'action », mentionne M. Mead, qui a agi à titre de président. « Plusieurs des recommandations du Comité, formulées dans un document d'orientation ainsi qu'au cours de nos discussions avec les groupes de travail pour l'élaboration des divers domaines d'intervention de cette phase, ont été retenues », précise M. Mead. Celui-ci cite en exemple le choix du thème « Concertation, partenariat, action » et la mise en place des comités de concertation, qui associent des partenaires non gouvernementaux à la mise en œuvre de la phase III. « L'ajout d'un volet concernant la navigation, la participation plus importante dévolue à Stratégies Saint-Laurent et l'attribution de ressources supplémentaires aux comités ZIP ont également été proposés par le Comité consultatif », ajoute M. Mead.

### Le Comité consultatif poursuit ses activités

En mai 1998, les coprésidents de la phase III du Plan d'action SLV 2000 ont demandé au président du Comité consultatif que celui-ci prolonge son mandat de un an afin de rédiger le rapport de ses travaux, tracer le bilan de ses activités et formuler des recommandations sur la composition et le mandat du nouveau comité. « Les membres se sont réunis à l'automne afin de définir certains critères devant

la formation du nouveau Comité consultatif, qui a finalement été créé en novembre 1998 », explique M. Mead, précisant que les membres agissent à titre individuel et ne travaillent pas au sein d'organisations responsables de la mise en œuvre du Plan d'action.

Depuis sa formation, le nouveau Comité consultatif, qui compte maintenant 26 membres, s'est déjà réuni à une occasion. Il est important de souligner que ses réunions sont publiques et que tous sont les bienvenus. De cette façon, les membres du Comité demeurent à l'écoute de la population et sont en mesure de la représenter adéquatement auprès des gestionnaires du Plan d'action SLV 2000.

**Pour obtenir des renseignements sur les activités du Comité consultatif :**

André Delisle, secrétaire du Comité consultatif SLV 2000, a/s Transfert Environnement  
Tél. : (418) 872-8110

**Sources :**

Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000 (1998). Rapport d'activités 1996-1998, 8 p.

Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000 (1998). Bilan des activités 1996-1998, 13 p. + annexes.



*Entre 1993 et 1999, le programme Zones d'intervention prioritaires (ZIP) a mené à la création de douze comités ZIP, qui consistent en des organismes de concertation régionale couvrant autant de tronçons le long du Saint-Laurent. La phase*

*III du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 est maintenant consacrée à la mise en œuvre des plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE) établis par chacune des communautés riveraines. En outre, deux nouveaux comités ZIP devraient être constitués. La présente chronique a pour but de mettre en valeur le travail accompli par les comités ZIP en matière de protection et de restauration des usages et des ressources du Saint-Laurent.*

## Le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

### Lancement du PARE

Le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire couvre un territoire qui s'étend de Tadoussac jusqu'à Pointe-des-Monts (dans le village de Baie-Trinité). Avec ses 365 km de rives et ses 4 470 km<sup>2</sup> de milieu marin, il s'agit de l'un des plus grands territoires confiés à un comité ZIP au Québec.

Fondé sous le nom de Comité ZIP de Baie-Comeau, le groupe a modifié sa dénomination sociale en novembre 1998 et s'appelle maintenant Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire. Cette nouvelle désignation correspond davantage au territoire couvert par les interventions du groupe et facilitera, pour la population de la Haute-Côte-Nord, l'identification au Comité.

### Le PARE est officiellement lancé



Le changement de nom fait aussi suite à l'engagement du Comité à étendre ses activités à la grandeur du territoire de la zone d'intervention prioritaire. Cette volonté s'est notamment traduite par l'organisation de deux lancements consécutifs du PARE, aux Escoumins et à Baie-Comeau, respectivement les 18 et 19 janvier dernier. « Plus de cinquante personnes ont participé aux lancements, et nous avons bénéficié d'une excellente couverture médiatique, relate M. Marc Larin, coordonnateur du Comité. Ces événements ont permis d'informer le public des résultats en

découlant des deux années de consultation menées par le Comité, en plus de stimuler l'adhésion de plusieurs nouveaux membres ».

Le PARE compte notamment quatorze fiches techniques offrant des solutions concrètes et détaillées qui seront mises en œuvre, au cours des prochaines années, pour protéger, sauvegarder ou mettre en valeur cette portion du fleuve.

### Des projets déjà mis en oeuvre



Déjà, certains projets du Comité se concrétisent. C'est le cas d'un projet visant à assurer un suivi de l'état de l'érosion des berges de la région et, par la suite, à mettre en place un plan d'action adapté au territoire. En effet, le Comité travaille depuis plusieurs mois à l'organisation d'un colloque régional intitulé « L'érosion des berges – Vers une gestion intégrée des interventions en milieu marin ». Préparé conjointement avec la MRC de Manicouagan, cet événement se tiendra les 19, 20 et 21 février prochains à l'hôtel Le Manoir de Baie-Comeau. « Les spécialistes, les décideurs et les

citoyens sont invités à une même table pour discuter des enjeux de cette problématique et convenir d'outils et de mesures d'intervention adaptés aux différents milieux estuariens », explique M. Larin, invitant les personnes intéressées à communiquer avec le Comité pour se procurer le programme détaillé du colloque.

Par ailleurs, au cours des prochaines semaines, le Comité prévoit entreprendre la rédaction d'un guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt. Ce projet permettrait de doter les intervenants régionaux d'un outil de travail comprenant une description sommaire des habitats et une évaluation de la contribution de ces derniers à l'écologie du fleuve, ainsi que des orientations encadrant les interventions futures. Cette initiative se situe, elle aussi, au cœur des enjeux et des préoccupations définis à l'intérieur du PARE, soit l'acquisition de connaissances de base accessibles, fiables et complètes sur les habitats littoraux d'intérêt de la ZIP.

### Pour information :

Marc Larin, coordonnateur  
Comité ZIP de la rive nord de  
l'estuaire  
Téléphone : (418) 589-7262  
Courriel : [zipnord@globetrotter.net](mailto:zipnord@globetrotter.net)

# LE FLEUVE

## BULLETIN D'INFORMATION Saint-Laurent Vision 2000

*Le Fleuve* est publié par l'ensemble des partenaires de Saint-Laurent Vision 2000.

### Direction et coordination

*Clément Dugas et Raymonde Goupil,*  
coprésidents communications

*Suzanne Bourget,* communications  
institutionnelles

### Rédaction

*Gaétane Tardif,* consultante  
en environnement

### Révision

*Josée Brisson*

### Réalisation

*Françoise Lapointe,* éditrice,  
SLV 2000

Le bulletin *Le Fleuve* est publié sur le site Internet SLV 2000 à l'adresse suivante :  
[www.slv2000.qc.ec.gc.ca](http://www.slv2000.qc.ec.gc.ca)

La reproduction des textes est autorisée à condition que la source soit mentionnée.



ISSN 0847-5334

### Dépôt légal :

*Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec*  
Volume 9, numéro 3

*Le Fleuve* is also available in English.